Image not found or type unknown

Dette credit conso et forclusion

Par **fifa35**, le **07/11/2016** à **21:50**

Bonjour, j'ai contract? un credit conso en 2008 ou 2009 de 3000€ plus 4500€ de reserve d'argent .tres vite je me retrouve dans l'incapacit? de rembourser et je suis obliger de quitter mon logement .donc plus d'adresse je vis chez des amis ,ma soeur le tps passe plus de nvelle des credits et la ,oct 2016, courrier de dso capital me signifiant qu'il ont rachett? ma dette a natixis financement depuis decembre 2015 et que je dois payer...le probleme est que je n'ai plus les contrats des credits ,je suis partis laissant mon compte courant caisse d'epargne debiteur et donc je ne sais pas comment verifier depuis quand date ma derniere echeance impay?e ni meme si un jugement a ?t? prononc? contre moi le flou total!comment puis je savoir s'il y a forclusion .?pourquoi n'y a til pas eu de saisi sur salaire , a l'epoque je travaillais en interim ??que dois je faire aujourd'hui ,attendre qu'ils obtiennennent un titre executoir alors que si ca se trouve il y a forclusion ou bien repondre a leur menace..??merci de me repondre maitre

Par **youris**, le **08/11/2016** à **10:21**

bonjour,
il est probable que vos dettes soient prescrites, les sociétés de recouvrement n'ont aucun pouvoir à part ceux de vous menacer ou de vous harceler.
pour saisir, il faut un titre exécutoire (jugement) et cela ne peut être fait que par un huissier.
ne payez rien, ne reconnaissez rien et menacez les de déposer une plainte pour harcèlement, notez les heures d'appel.
salutations

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés